

Désignation de l'entreprise		3/7		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		109 AVENUE DE LESPINET		31400 TOULOUSE		
SIRET		4 8 4 2 7 5 9 9 5 0 0 0 4 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	3 415	030	3 415	
	Immobilisations financières * (1)	040	110	042	110	
	Total I (5)	044	3 525	048	3 415	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070		
		072	3 956	074	3 956	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	25 374	086	25 374	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	29 330	098	29 330	
	Total général (I + II)	110	32 855	112	3 415	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7 500	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			750	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			41 754	
	Report à nouveau	134			-12 723	
	Résultat de l'exercice	136			-10 312	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			26 969	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172				
	Comptes courants d'associés	173			2 471	
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			2 471	
Total général (I + II + III)				180	29 440	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle au capital de 7.500,00 €
Siège social : 109 AV.DE LESPINET-BAT D-31400 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 484 275 995

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/10/2023

L'an deux mille vingt-quatre,
et le 02 janvier,
à 15 heures

L'associé unique de l'EURL 3/7, société à responsabilité limitée au capital 7.500 €, dont le siège social est situé à TOULOUSE (31400), 109 AV.DE LESPINET-BAT D, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 484 275 995, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de Monsieur RHEIN Sylvain, Gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur RHEIN Pascal, en qualité de Gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Gérant, permet de constater que l'associé présent possède 500 actions sur les 500 actions émises par la Société.

Le Gérant constate que l'assemblée générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, peut valablement délibérer.

Le gérant met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation remise en main propre au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires (sans objet) ;
- le rapport de gestion du Gérant ;

Puis le Gérant déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du Gérant, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus au Gérant
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Changement de gérance de la société 3-7

Le Gérant donne lecture du rapport de gestion du Gérant

Puis, le Gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Gérant mets successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 lesquels fait apparaître un déficit de dix mille euros trois cent douze centimes EUROS (10 312 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à dix mille euros trois cent douze centimes EUROS (10 312 €) de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	- 10 312 €
Report à nouveau :	- 10 312 €
Réserve légale :	0 €
Réserve facultative	0 €
TOTAUX	- 10 312 €

Rappel des dividendes distribués : Néant – Premier exercice clos le 30/09/2015

2021	2022	2023
0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

R

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour remplir les formalités de publicité de la présente nomination.

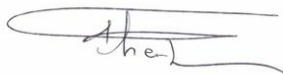
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et l'associé présent.

Le Gérant

Monsieur RHEIN Pascal

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Rhein', with a stylized flourish extending to the right.